

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Vingt Trois Janvier à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire
Convocation : 14 Janvier 2025
Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13
Excusés	1

Présents BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra,
TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : CHAUVEAU Philippe

Pouvoirs : Philippe CHAUVEAU a donné pouvoir à Marie-Claire BOLLE

Secrétaire de séance : LUQUIAU Christophe

DÉLIBÉRATION N°2025-05- Aménagement du bâtiment au 1 rue du centre

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération n°2024-28 du 18 avril 2024 portant sur le choix du bureau d'étude pour la
réalisation d'une étude de rénovation de logements dans le centre bourg,
Vu le rapport du bureau d'étude Simon Paulet avec plans et estimation,
Vu que le projet peut relever d'un partenariat avec le centre AFPA du Vigeant 86150 dans le cadre
d'un chantier école en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine et d'autres structures.
Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation du bâtiment 1 rue du centre en logement et
dont le coût prévisionnel s'élève à 129 781.75 € HT SOIT 155 738.10 € TTC est susceptible de
bénéficier de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le projet ,
- De demander à M. le Maire de solliciter une subvention auprès
 - De l'Etat- Préfecture de la Vienne au titre de la dotation d'équipement des
territoires ruraux (DETR),
 - Du Département,
 - De la Région Nouvelle Aquitaine,
 - De la Communauté de communes du Civraisien en Poitou.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 24 janvier 2025

Le Maire

Jean-Guy VALETTE

Le secrétaire de séance
Christophe LUQUIAU

AR Prefecture

086-218601045-20250123-D05_2025-DE
Reçu le 28/01/2025

